

Séance du Conseil municipal du 19 janvier 2023

Date de la convocation du Conseil municipal : 13 janvier 2023

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 26

L'an deux-mille vingt-trois et le dix-neuf janvier, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

24 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX	GARABED
DONZELOT	COUVRAT	EYNARD	SEGUIN
MARILLIER	MARIE-BROUILLY		DELORME
	MICHAUX	SOUGH	MAITRE
MANTOUX	DOUCET	BARRAL	PATOUILLARD
RIVET	MOULARD		

03 Membres absents excusés :

GIRIN	HODZIC	BEGUE	
-------	--------	-------	--

02 Pouvoirs :

GIRIN	Donne pouvoir à	KOUZOUPIS
BEGUE	Donne pouvoir à	COMMUN

Délibération n° 20230119-7/ 7.10 Divers

**TARIFICATIONS DES ACTIVITES SPORTIVES MUNICIPALES À COMPTER DE
SEPTEMBRE 2023**

Monsieur Kouzoupis, Maire adjoint à la vie associative et sport a proposé à la réunion de la commission du 3 octobre 2022 de revoir la tarification des activités sportives municipales adultes et enfants qui n'ont pas augmenté depuis 2018 pour l'école des sports et la natation enfants et 2021 pour les cours adultes (multisports et natation).

Lors de cette réunion il a été décidé de proposer d'augmenter de 6% les activités municipales adultes et enfants sans transport (école des sports, natation et multisport adultes), et de 12% les activités municipales avec transport (natation enfants) .

Ces nouveaux tarifs seront appliqués à compter de septembre 2023 et figureront sur les documents distribués lors des inscriptions qui auront lieu au mois de mai/juin pour les activités enfants et en septembre 2023 pour les activités adultes.

Une nouvelle grille tarifaire est jointe à ce rapport et fait apparaître les tarifs pour les familles marcyloises et extérieures.

Le conseil, invité à se prononcer, après avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** la tarification des activités sportives municipales telle que proposé par la commission vie associative et sport
- **PRÉCISE** que les nouveaux tarifs seront applicables à compter de septembre 2023

Annexe : Grille des tarifs des activités sportives à compter de septembre 2023

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Loïc COMMUN.



Le secrétaire de séance,
Nicolas MOULARD.



Délibération n° 20230119_7 du 19/01/2023
Signataire : Loïc COMMUN, Maire
Télétransmis en Préfecture le 26/01/2023
Mis en ligne sur le site Internet de la commune le 26/01/2023